



La lettre de la mairie



Propriétaire : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.** Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « [Gérer mes biens immobiliers](https://impots.gouv.fr) » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès à nos services en ligne, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, merci de ne pas tenir compte du présent message.

Nous vous remercions de votre attention.

La Direction générale des Finances publiques




Programme EDUCATION CHIOT

Mon objectif : vous guider pour bien l'éduquer et instaurer une relation harmonieuse au quotidien !

Envoles les doutes et le stress
Place aux résultats et à la fierté

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ COMPRENANT :

- Tous les apprentissages (propreté, solitude, autocontrôles...)
- L'éducation de base
- En méthode positive

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Réservez votre **entretien découverte gratuit** sur biendanssespattounes.com

06 17 34 43 25
caroline@biendanssespattounes.co

Prestation adaptable pour un chien adulte

Nouvelle venue sur notre commune : Caroline Matra se déplace à domicile pour vous apporter des conseils, des techniques quant au comportement de votre animal de compagnie (Chien ou chat).

Elle peut l'emmener en promenade afin de l'éduquer pour établir une meilleure relation.
Contact : 06 17 34 43 25

Agenda

19 mars : Un arbre, un enfant - plantation d'un arbre pour les enfants du RPI et de la commune

19 mars : randonnée pédestre à St Laurent sur Mer

1^{er} avril : Carnaval du RPI - à partir de 13h 30 - salle polyvalente d'Anisy - Défilé 15h.

29 mars : conseil municipal

8 mai : cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 au cimetière Saint-Vigor à 9h 30

14 mai : Jarditroc organisé par Colomby-Anguerny Anim' - Echange de semis, boutures et fleurs

14 mai : randonnée pédestre à Siouville-Hague

Francisque Poulbot en Normandie

Extrait 3*



Dans chaque lettre de la mairie, un encadré sera consacré à cet homme, qui fût célèbre Paris dans les années 1900 avec ses dessins « Les Petits Poulbot ». Vous allez découvrir, pourquoi, notre commune a un rapport avec cet homme.

« Suite ... »

Cette propriété entourée de murs, possède deux corps de logis et l'entrée se fait par une grande grille en fer forgé. A droite en entrant, une bâtisse est dénommée par la famille « Le petit château » pour ne pas faire d'ombre au maire de Thaon dont la propriété est appelée « Le château » par les habitants du lieu.



Dans ce bâtiment, au rez-de-chaussée se situent à droite la salle à manger et à gauche l'atelier de Francisque Poulbot. Au premier étage se trouvent, à droite la chambre conjugale, et à gauche la chambre de Zozo. Les combles sont réservés pour le personnel.

A droite de ce bâtiment une cuisine, un petit garage ainsi qu'une réserve à foin sont aménagées.

Sur la partie gauche, une salle de billard est prévue, mais ne sera jamais meublée car Poulbot ne peut guère se mouvoir. A l'extrémité gauche, une chambre réservée aux amis proches est appelée par Poulbot, « chambre de Guillaume le Conquérant ».

(à suivre....)

* Extrait des écrits sur la vie de cet artiste par Jean-Claude Gouvernon et Jean-Pierre Doche, deux amis de l'association parisienne « Les Amis de Francisque Poulbot ».



Flash' Sécurité

N° 2— Mars 2023

Rouler à deux de front est autorisé, mais le passage en simple file s'impose :

- à la tombée de la nuit ou par manque de visibilité,
- lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche,
- quand les conditions de circulation l'exigent.



**LA SÉCURITÉ,
C'EST VOTRE PRIORITÉ !**

19^{ème} Matinée sportive de l'Intercom



16 Dimanche
Avril

LES CIRCUITS :

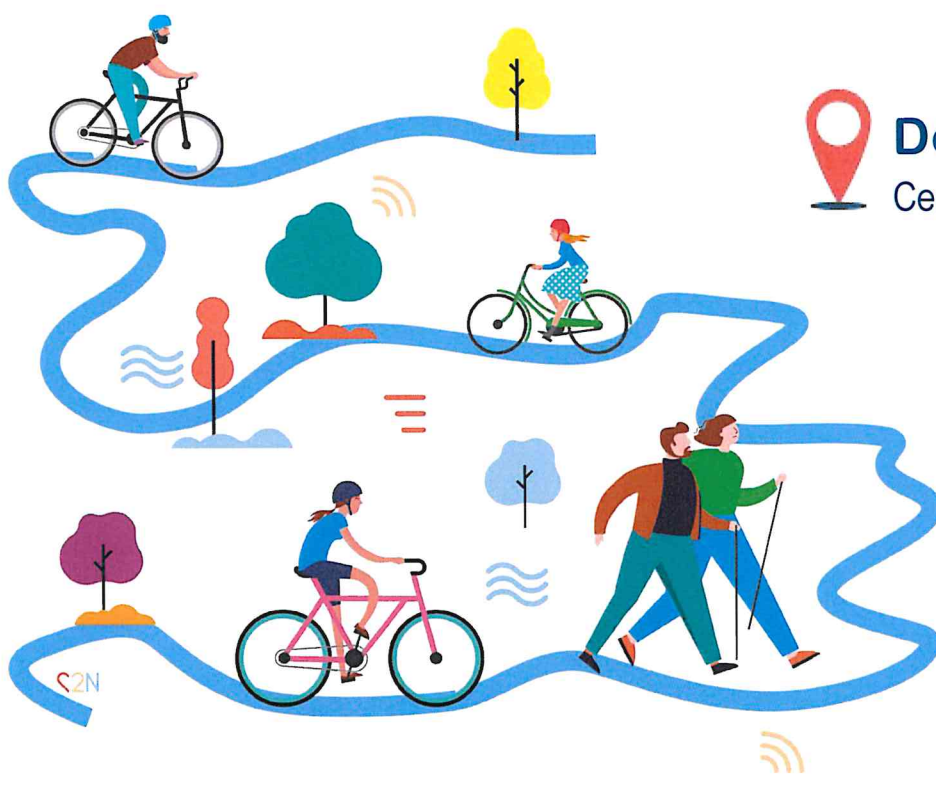
Vélo Sortie Famille (*) : 10 km

Vélo Route : 35, 50, 75 km

VTT : 25, 35 km

Marche : 11 km

Course à pied : 13 km



Départ / Arrivée

Centre Juno Beach à Courseulles

Ravitaillement

Salle des Fêtes de Reviers

DÉPART

Inscription gratuite sur place

Départ à 8h30 pour le parcours de 75 km

Départ à 9h30 pour la course à pied

Tous les autres parcours démarreront à 9h

Contacts

06 24 17 59 75

06 85 03 05 47

(*) Sortie Famille encadrée, enfants à partir de 8 ans, sous la responsabilité des parents

ORGANISATEURS ET PARTENAIRES EDITION 2023 :



SOIRÉE FUTSAL



**OUVERT AUX
JEUNES DE
15 À 25 ANS**

Halle des sports de
Douvres la
Délivrande

30 MARS

20H30 - 22H

GRATUIT



0 6 8 2 3 9 4 5 0 3



ADAJ.PREVENTION



PREVENTION ADAJ